

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 juin 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 15/06/2023

Délibération N° D-2023-2206-07

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DYEUL Aurélie, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Gaston BURGER pour voter en son nom.

Madame DOTT Sylvie a donné pouvoir à Pierre ROTH pour voter en son nom.

Madame ROTH Mireille a donné pouvoir à Alain GROSSKOST pour voter en son nom.

Madame BAUER Liliane a donné pouvoir à André JACOB pour voter en son nom.

Membres absents excusés : ../..

Objet : Evolution des tarifs de mise à disposition des équipements sportifs aux associations

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de communes du Kochersberg met à disposition des associations du territoire les salles sportives de 5 gymnases situés à Furdenheim, Pfulgriesheim, Truchtersheim et Willgottheim. Des conventions de mise à disposition des locaux sont signées avec chaque association et une participation financière est demandée à chacune d'entre elle en contrepartie de cette mise à disposition.

Il explique que les tarifs actuellement en vigueur ont été déterminés il y a plus de 25 ans et qu'ils n'ont jamais été réévalués depuis. Au fil du développement des gymnases et des activités sportives qui s'y déroulent, cette grille tarifaire est devenue obsolète. Il n'y a en effet plus aucun lien entre les coûts de fonctionnement supportés par la collectivité et les tarifs pratiqués et l'on constate des incohérences flagrantes par rapport aux différents types d'occupation des salles.

Le Président propose ainsi de mettre en œuvre à compter du 1^{er} septembre prochain une nouvelle grille tarifaire dont les objectifs prioritaires sont de corriger les incohérences constatées actuellement et de créer une corrélation avec le coût des installations. Cette nouvelle grille tarifaire doit aussi permettre de donner une meilleure lisibilité aux règles de mise à disposition des équipements sportifs et surtout de valoriser auprès des associations le soutien indirect apporté par la communauté de communes par la mise à disposition des différents équipements.

La grille tarifaire proposée est la suivante :

		Associations du territoire**	Associations hors-Kochersberg**
Mise à disposition d'un équipement Convention annuelle	Tarif horaire Pratique sportive de compétition	5,93 € / h*	19,78 € / h
	Tarif horaire Pratique sportive de 'loisir'	8,90 € / h*	19,78 € / h
	Stages sportifs pendant les congés scolaires <i>Forfait journalier</i>	24,00 € / jour	150,00 € / jour
	Tournoi sportif occasionnel <i>Forfait journalier</i>	50,00 € / jour	150,00 € / jour
	Événement non sportif <i>Forfait journalier</i>	70,00 € / jour <i>Gratuité 1x / an</i>	/
Mise à disposition d'un équipement Convention ponctuelle	Tarif horaire	8,90 € / h	19,78 € / h
	Mise à disposition pour un événement non sportif	70,00 € / jour	200,00 € / jour

*Les tarifs horaires sont minorés de 50 % en cas de partage d'une salle entre deux associations

**Les associations du territoire sont celles ayant leur siège social et/ou leur activité principale sur le territoire du Kochersberg.

Pour compléter la grille tarifaire, le Président propose par ailleurs de plafonner la contribution des associations à un montant annuel maximum de 7 500 € / salle mise à disposition.

Après discussion et délibération par 35 voix pour et 2 contre, le Conseil communautaire **valide** la proposition du Président et **approuve** à l'unanimité la grille des tarifs d'occupation des équipements sportifs telle que présentée. La nouvelle grille tarifaire est applicable aux associations qui occupent les équipements sportifs à compter du 1^{er} septembre prochain. Le Conseil **décide** en outre de plafonner la contribution des associations à un montant annuel maximum de 7 500 € / salle mise à disposition.

Fait à Truchtersheim, le 23 juin 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL

Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20230622-D-2023-2206-07-DE
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023